

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 03206

Numéro SIREN : 528 839 616

Nom ou dénomination : 1001 CLES IMMO.COM

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2018 sous le numéro de dépôt 17364

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffefr

RECEPISSE DE DEPOT

1001 CLES IMMO.COM

2 chemin des Prés
34160 Sussargues

V/REF :

N/REF : 2010 B 3206 / 2018-B-17364

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 30/10/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Procès-verbal d'assemblée en date du 15/06/2018

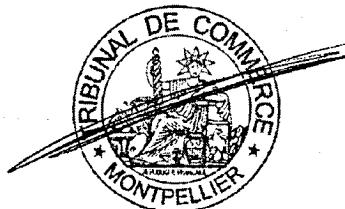
Concernant la société

1001 CLES IMMO.COM
Société à responsabilité limitée
2 chemin des Prés
34160 Sussargues

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-17364 le 30/10/2018

R.C.S. MONTPELLIER 528 839 616 (2010 B 3206)

Fait à MONTPELLIER le 30/10/2018,
LE GREFFIER



10B3206

30 OCT. 2018

18B17364

1001 CLES IMMO.COM

S.A.R.L. au capital de 5 000,00 Euros

Siège social :

2 CHEMIN DES PRES

34160 SUSSARGUES

R.C.S : 528839616

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15/06/2018

Le 15 juin 2018,
à 10 heures,

Madame NATHALIE GARCIA, détenant 25 parts sociales,
Monsieur FRANK GARCIA, détenant 25 parts sociales,

associés de la société **1001 CLES IMMO.COM**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social,
sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents

Madame NATHALIE GARCIA, préside la séance en qualité de gérant

Le Président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

Naïc *FB* *NG* *FG*

- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Révision de la rémunération de la gérance,
- Questions diverses.

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Le Président répond d'abord aux questions écrites des associés.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de 63 410 Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un bénéfice de 63 410 Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de 63 410 Euros, de la façon suivante :

- En report à nouveau à hauteur de 16 926 euros
- En « Autres réserves » pour le solde de 46 484 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la création de la société.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Nathalie GARCIA et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Nathalie GARCIA, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.



Handwritten signatures and initials, likely representing the signatures of the shareholders or the board members, are visible at the bottom right of the document. The signatures include 'Nathalie Garcia', 'ff', 'NF', 'et', and 'N. f.'

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Franck GARCIA et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, étant observé que Franck GARCIA, concerné par une convention, n'a pas pris part au vote.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale décide de maintenir la rémunération du gérant à 48 000,00 Euros annuel, sur l'année 2018, charges sociales en sus.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 6

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

Madame NATHALIE GARCIA,



Monsieur FRANK GARCIA,



Désignation de l'entreprise **SARL 1001CLESIMMO.COM**Adresse de l'entreprise **2 CHEMIN DES PRES**Numéro SIRET * **5 2 8 8 3 9 6 1 6 0 0 0 2 6**

84160 SUSSARGUES

Néant Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 2**Durée de l'exercice précédent * **1 2**

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 6**ACTIF**

Brut

Amortissements - Provisions

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 1 7

Exercice N-1 clos le

3 1 1 2 2 0 1 6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT ACTIF IMMOBILISE	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	010	012	014	3 320	016	2 320	1 000	1 000
			Immobilisations corporelles *	028	48 679	030			27 861	20 818	14 104
			Immobilisations financières * (1)	040	1 489	042				1 489	1 489
			Total I (5)	044	53 488	048			30 181	23 307	16 593
			Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052					
			Marchandises *	060		062					
			Avances et acomptes versés sur commandes	064		066					
			Créances (2) Clients et comptes rattachés*	068		070					
			Autres * (3)	072	4 634	074				4 634	6 114
			Valeurs mobilières de placement	080	50 031	082				50 031	
			Disponibilités	084	91 369	086				91 369	22 143
			Charges constatées d'avance *	092	10 091	094				10 091	2 324
			Total II	096	156 126	098				156 126	77 721
			Total général (I+II)	110	209 613	112			30 181	179 433	94 314

PASSIF

Exercice N

NET

Exercice N-1

NET

CAPITAUX PROPRES	DETTE (4)			120	5 000	5 000					
			Capital social ou individuel *								
			Ecarts de réévaluation								
			Réserve légale								
			Réserves réglementées*								
			Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131							
			Report à nouveau								
			Résultat de l'exercice								
			Provisions réglementées								
			Total I	142	116 346						
			Provisions pour risques et charges								
			Emprunts et dettes assimilées								
			Avances et acomptes reçus sur commandes en cours								
			Fournisseurs et comptes rattachés *								
			Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	169	154						
			Produits constatés d'avance								
			Total II	176	63 087						
			Total III	176	63 087						
			1001CLESIMMO.COM								

ACHAT-VENTE-LOCATION-ESTIMATION

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1. Achat-vente à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	2. Location de biens	182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	34160 SUSSARGUES	12 097

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-N-1

Code APE 58312 - Carte Professionnelle N° 2011-34-2426

Mission de présentation pour l'assurance d'Expert Comptable

Garantie Financière RCP SOCAMAB 120.000€ PROXILIA

Délai de présentation : 15 jours à compter de la date de l'acte comptable

Signature : *Chacay* N° 9

2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2018

Formulation obligatoire (article 302 Septies)

Désignation de l'entreprise SARL 1001CLESIMMO.COM

Néant . . . *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Désignation de l'entreprise		SART 1001 CLESIMMO.COM		Néant				
A - RÉSULTAT COMPTABLE								
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons	209		210				
Production vendue	biens intracommunautaires	215		214				
	services *	217		218 422 840 306 916				
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222				
Production immobilisée *				224				
Subventions d'exploitation reçues				226				
Autres produits				230 7 582 8				
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232 430 422 306 924				
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234				
Variation de stock (marchandises) *				236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238				
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240				
Autres charges externes * : (- mobilier - immobilier)	dont crédit bail			242 155 537 100 841				
Impôts, taxes et versements assimilés (CFE et CVAE *)	dont taxe professionnelle	243 943		244 8 822 7 641				
Rémunérations du personnel *				250 104 552 121 662				
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252 84 864 44 189				
Dotations aux amortissements *				254 5 383 4 877				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262 53 156				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
	Total des charges d'exploitation (II)			264 359 211 279 365				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270 71 211 27 559				
Produits financiers				280 31				
Produits exceptionnels				290				
Charges financières				294 11				
Charges exceptionnelle	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300				
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinque D)	348		306 7 832				
Impôts sur les bénéfices *				310 63 410 27 548				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				312 63 410 314				
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles				318				
Provisions non déductibles *				322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324 7 832				
Divers*, dont intérêts excédentaires des créts-cis d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330 1 916				
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintroduction)	249		251				
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
Entreprise nouvelle (44 textes)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A3)	987	Zones restructuring (44 octies)	127	Zones de revitalisation urbaines (44 octies)	138	342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 textes A3)	989	Bassins d'emploi et terrains à urbaniser (art 44 d-octies)	991	Prélèves de compensation hors CICE (art 44 octies)	990	350 4 102
Investissements ZFA (44 quaterdices)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346			
"Déduction exceptionnelle (art 39 décies)"	555	1001 CLESIMMO.COM						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS	ACHAT-VENTE-LOCATION-ESTIMATION							
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)	2. CHEMIN DES PES							
34160 SUSSARGUES								
Déficits antérieurs reportables : *	Tél. 04 67 186 11 60 sur www.1001cles.com							
	SARL au capital de 5 000 € - RCS Montpellier 528 839 016							
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2						
	201 137	137						
	370	372						

100 CLESTIMMO.COM

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTERIEURS

Déficit de l'exercice reporté en arrière
(Entreprises I.S. seulement)

2. Chemin des Pres
54100 SUSSARGUES

Deficiències anteriors reportades:

www.1001cles.com

Deficits antérieurs reportables :

ai de 5 000 € - RCS Montpellier 528 832 616

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPÔT

DEFICITS Bénéfice solidaire 2019
Carte Professionnelle N° 2019-04

Dossier N° 100iCL en Euros.

Financière ROP SOGAMAR 120.000

1. *What is the name of the author of the book?*

Dossier N° 1001CL en Euros.

Garantie Financière 120.000€

PROXILIA

2

八